|  |
| --- |
| Logo de l’association**Nom de l’association :** ……………………………….Adresse de l’association : …………………………………...Tel : …………………………………………………………………….Email : ……………………………………………………………….N° siret (si vous avez) :…………………………………….... |

**Convention de prestation de services**

Le présent contrat est conclu entre :

**L’organisateur :**

*(Nom de la structure)*………………………., prise en la personne de son représentant légal ……………………………..*(nom et prénom)* ……………………………… en qualité de …………………………………………………..*(fonction le président ou co-président)*

Immatriculée sous le numéro siret ………………………….., et le numéro RNA (répertoire national des associations)………………………………

Adresse du siège social …………………………………………………………………………..

ci-après désignée **« Le client »**,

d'une part,

et

**Le prestataire de service :**

Le type de la structure (*association, autoentreprise, EI, EIRL, micro-entreprise, SASU, EURL…)*………………. (*Nom de la structure)*………………………...prise en la personne de son représentant légal……………………………... *(Nom et prénom)* en qualité de ……………………………….. *(Fonction président ou co-président de l’association ou de l’auto entrepreneur )*………………………... ……………………………

Immatriculée au …………………………………………...*(par exemple au registre des métiers et du commerce,…)* sous le numéro……………………………..*(siren, RNA, RCS suivant le statut)*

Adresse de la structure………………………………………………………………………………….

ci-après dénommé **« le Prestataire »**,

d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

**Préambule**

Afin de répondre à la demande des adhérents du **« client »**, nous faisons appel à *(nom de l’intervenant )*……………………………..(diplôme de l’intervenant……………………..), afin d’encadrer un atelier de ………………………, téléphone ……………………. email………………………………...

Il a été convenu ce qui suit :

**Article 1 : Objet du contrat**

Le **« client »** engage le **« Prestataire »** sous sa responsabilité civile et financière et sous les conditions suivantes :  :

* Ateliers de…………………
* Nombre d’heure………….. par ……….semaine,mois ou année,
* Le(s) jour(s)……………….
* Les heures de………heures à ……...heures
* Le lieu ou les lieux à ……………..
* La date de début et la date de fin de la prestation du ………….. au …………………...
* Sauf ……………..*(exemple pendant les vacances scolaires, jours fériés….)*.
* Nombre de personnes minimum inscrites :………………….
* Nombre de personnes maximum inscrites :………………...

**Article 2 : Rémunérations et défraiements**

En contrepartie de la réalisation des prestations définies à l'Article premier ci-dessus, **« Le client »** versera au **« Prestataire**:

* la somme forfaitaire de ……………….€ de l’heure HT (hors taxes) ou TTC (toutes taxes comprises) *selon que le prestataire est soumis ou pas à la TVA* , soit ………………….€ par séance ( ou par semaine ou par mois)
* et des frais de déplacements à raison de 0.543 cents du kilomètre *(à définir avec l’intervenant)*, soit ………….€ pour les……………..kilomètres parcours entre………………………. et ………………………
* Le temps des réunions seront ou ne seront pas comptabilisés *(à définir)*.
* Toute prestation complémentaire non prévue au présent contrat donnera lieu à la facturation en sus, sur la base d’un devis accepté.

Les sommes prévues ci-dessus seront payées par ……………...*(chèque, virement bancaire ou autre)* à réception de la facture délivrée par le **« Prestataire »** ………………………...*(mensuellement ou trimestrielement ou annuelement)* à l’ordre de ……………………………….... Sur la facture seront notifiées les dates des ateliers qui se seront déroulés.

**Article 3 – Durée**

Ce contrat est passé pour une durée de ……………. *(jours, mois, année)*. Il prendra effet le …………….. *(jour mois année)* et arrivera à son terme le ………………...*(jour mois année)*.

**Article 4 - Exécution de la prestation**

Le **« Prestataire »** s'engage à mener à bien la tâche précisée à l'Article premier, conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière. Le **« Prestataire »** dispose d’une assurance Responsabilité civile Professionnelle pour les dégâts qu’il pourrait malencontreusement occasionner lors de la prestation.

**« Le client »** s’engage à apporter sa collaboration au « Prestataire » afin de permettre l’exécution des prestations d’assistance et en particulier à :

* fournir le ou les lieux de la prestation assuré(s) et adapté(s) à l’activité.
* s’occuper des inscriptions à l’activité
* s’occuper de la communication de l’activité
* s’occuper de toutes les déclarations et demandes d’autorisation administratives en temps opportun.
* D&finir avec le Prestataire s’il accepte de récuperer les paiements de ses élèves afin de les transmettre à l’association.

La réalisation de la prestation d’animation est considérée comme entièrement terminée et acceptée par le **« client »** lorsque toutes les conditions spécifiées dans l’article sont remplies.

**Article 5 - Empêchement:**

En cas d’empêchement, le « **Prestataire »** devra informer dans les meilleurs délais les représentants du **« client »** afin qu’ils puissent prévenir les personnes inscrites à l’atelier :

Représetants du « client » à contacter :

- Nom Prénom………………….., numéro de téléphone…………………… email ……………...

- Nom Prénom………………….., numéro de téléphone…………………… email ……………...

ou les participants directement s’il n’est pas possible de joindre les personnes ci-dessus et si l’empêchement a lieu dans la journée de l’atelier.

Dans ce cas, les cours non effectués ne seront pas payés.

**Article 6 : Renouvellement :**

D’un commun accord, un renouvellement pourra être envisagé et fera l’objet d’une nouvelle convention.

**Article 7 : Rupture et annulation de contrat :**

La présente convention pourra être résiliée unilatéralement et de plein droit uniquement en cas de manquement de l’une ou de l’autre des parties, sans préjudice financier pour la partie en défaut. Cette résiliation prendra effet 30 (trente) jours après l’envoi d’une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet à la date de ce courrier.

En cas de résiliation sans manquement, la partie qui souhaite résilier la présente convention devra respecter un préavis de 2 mois et adresser sa demande par courrier recommandé avec accusé de réception.

En cas de contestation de litige, les deux parties se soumettront à la juridiction des tribunaux, mais seulement après épuisement des voies de recours amiable (conciliation, arbitrage).

**Article 8 : Cas de force majeure**

Les parties peuvent s’exonérer de leur responsabilité contractuelle en démontrant la survenance d’un événement de force majeure, rendant impossible l’exécution du contrat indépendamment de leur volonté.

A ce titre, sont considérés comme relevant de la force majeure les évènements extérieurs, imprévisibles. On entend par force majeure des événements de guerre déclarés ou non déclarés, de grève générale de travail, de maladies épidémiques, de mise en quarantaine, d'incendie, de crues exceptionnelles, d'accidents ou d'autres événements indépendants de la volonté des deux parties.

En cas de force majeure, constatée par l'une des parties, celle-ci doit en informer l'autre partie par écrit dans les meilleurs délais par écrit. L'autre partie disposera de dix jours pour la constater.

Si le cas de force majeure rend l’exécution des obligations d’une partie impossible, la présente convention et les obligations des parties s’éteignent.

**Article 9 : : Attribution de juridiction**

Le présent contrat est soumis au droit français. Les litiges seront de la compétence du tribunal du lieu de résidence du prestataire.

Fait à,………………………….. , le ……………………………….en deux exemplaires,

**« Le client »**  Le **« Prestataire »**

Nom de la structure Nom de la structure

Nom et prénom du représentant Nom et prénom du représentant

Signature Signature